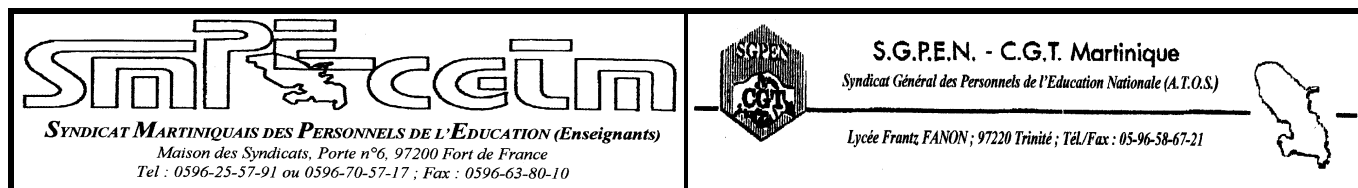


C . G . T . M . É d u c a t i o n

Bulletin d'information du SMPE - CGTM et du SGPEN - CGTM



Février 2005

Un seul mot d'ordre : Riposter fort et ensemble

Le 20 janvier plusieurs centaines de travailleurs de la fonction publique étaient dans la rue pour dire leur mécontentement quant à la stagnation de leur rémunération et la baisse de leur pouvoir d'achat. Une majorité de collègues ont décidé de cesser le travail malgré les provocations du ministre Renaud Dutreil habitué à cet exercice de style.

La rémunération des fonctionnaires sera augmentée de 1% en 2005 soit 0,5% en mars et 0,5% en novembre. Dans le même temps, l'euro a fait grimper les prix malgré les contorsions du gouvernement pour masquer la réalité. La baisse du pouvoir d'achat est évidente.

Le **SMPE-CGTM** a voulu élargir le champ des revendications en dénonçant le projet de suppression de postes à la rentrée 2005 (L'académie de Martinique étant considérée comme sur dotée, des personnels seront redéployés sur la Guyane et la Guadeloupe), ainsi que la situation de nos collègues vacataires embauchés pour 200 heures alors que dès leur prise de fonction, le rectorat sait qu'ils seront nécessaires pour une plus longue période.

Dans certains établissements, les élèves l'ont fait savoir en cessant le travail pour revendiquer la présence de leurs professeurs.

Pour cette journée d'action le SMPE a refusé le rituel qui consiste à porter les revendications au préfet et à la rectrice, car le rectorat ne faisant que mettre à exécution le plan ministériel, nous n'avons pas jugé utile de dialoguer (d'autant plus qu'il s'agit le plus souvent d'un dialogue de sourds) avec les représentants de l'État chargés localement d'appliquer cette politique.

Notre option était plutôt, comme nous l'avons fait en 2000 de porter le mouvement et l'information dans les établissements, ce qui nous semble plus efficace en termes d'audience.

Mais élèves et professeurs ayant déserté les établissements, c'est un défilé d'environ 600 manifestants qui a parcouru les rues de Fort-de-France pour porter l'information à la population par le biais des centaines de tracts distribués.

Nous disons d'une part, qu'il est nécessaire de marquer notre opposition à la politique ministérielle et académique en augmentant d'un cran nos moyens d'actions. Une seule manifestation ne suffira pas à ébranler l'autorité. Plus nous serons nombreux dans la rue, plus nous serons convaincants.

Il faut en effet nous préparer à d'autres mobilisations, car les propos tenus par M. Dutreil, qui n'a pas caché que le gouvernement cherchait à dissoudre les différents corps, afin d'atteindre plus facilement son objectif de suppression de 10 000 emplois par an dans la fonction publique, ne sont pas à prendre à la légère.

Le gouvernement a déjà fortement précarisé l'emploi public et y a instauré de larges zones de déréglementation, mais il se heurte dans la poursuite de son entreprise à un obstacle de taille : **l'existence des statuts des différents corps de la fonction publique.**

Ce sont ces statuts qui définissent les missions et les obligations des personnels, mais aussi les droits et garanties auxquels ils peuvent prétendre.

Supprimer les corps, c'est du même coup rendre les statuts et donc les missions, les droits et les garanties illisibles pour les personnels.

C'est laisser l'État seul juge et arbitre, libre de décider selon son gré et selon la conjoncture, de ce qu'il attend du fonctionnaire et de ce que ce dernier peut être en droit de lui réclamer.

Il ne faut pas s'y tromper il s'agit là d'un projet clairement anti-démocratique, et nous ne devons pas le laisser s'accomplir.

D'autre part les travailleurs de la fonction publique ne doivent pas se satisfaire de luttes catégorielles. Nous devons nous associer aux autres travailleurs en lutte. Ainsi, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts.

La CGTM prépare une réponse globale à la politique antisociale du gouvernement. Nous avons notre place à tenir dans les rangs de la classe laborieuse.

Après la grève du 20 janvier 2005



Fort de France, jeudi 20 janvier 2004

Renaud Dutreil avait misé sur un échec de la grève du 20. Raté. Il avait essayé de dissuader les travailleurs en rappelant que les jours de grève ne seraient pas payés. Il a été déçu.

Interrogé sur la chaîne Public Sénat au soir de la journée de grève du jeudi 20 jan 2005, Renaud Dutreil, le ministre de la Fonction publique a répondu : « **Je n'ai pas d'argent caché sous le tapis ou dans la cheminée, contrairement à M. Gallois, je n'ai pas de réserves** », rappelant que "la loi de Finances, la loi de la République, votée par le Parlement, qui a prévu les recettes et les dépenses, s'applique".

"**Vous pouvez regarder dans mes poches, je n'ai pas d'argent à remettre sur la table, aujourd'hui 20 janvier**", a poursuivi M. Dutreil, reconnaissant que c'était "**une réponse peut-être insuffisante mais qui a le mérite de la clarté**".

M. Dutreil a proposé en échange un "**Grenelle de la fonction publique de l'Etat**", qui permette notamment de "**regarder les missions et les grilles indiciaires qui présentent de nombreux défauts**".

Renaud Dutreil ne doit pas être au courant de ce qui se discute au sein du gouvernement dont il occupe le poste de ministre de la fonction publique.

Nous l'informons que le mardi 11 janvier, Michèle Alliot-Marie, la ministre de la Défense, en visite à Brest, a annoncé que les «vieux» missiles nucléaires M45 (et donc n'ayant jamais servi!), d'une portée de 4500 km, allaient être remplacés par les M 51, d'une portée de 6000 km et d'une plus grande précision. Il paraît que le M51 permettrait d'éviter des «dégâts collatéraux».

Ce nouvel arsenal va coûter la somme de **huit milliards d'euros**: trois pour le seul groupe EADS, constructeur du lanceur. Plus 52 millions de travaux pour permettre à la base de sous-marins de monter, de transporter et de conserver ces missiles qui pèsent 36 tonnes pièce, et 337 millions pour la maintenance des sous-marins qui embarqueront les missiles.

Autre puit sans fond: le porte-avions Charles de Gaulle dont le fonctionnement et l'équipement ne

finissent pas de pomper l'argent, rien que pour balader sur les différents océans quelques missiles.

Le budget militaire, ce sont ... 33 milliards d'euros qui sont prévus pour 2005

Il existe pourtant une autre orientation: utiliser l'argent pour des actions utiles (Éducation, santé, transports publics, etc.) plutôt que les verser à fond perdu ailleurs.

Le même Dutreil avait déclaré le jeudi 25 novembre 2004 ("**Questions d'info**" sur France-Info et la Chaîne parlementaire) que l'État doit pouvoir limiter ses embauches à 40.000 par an d'ici 2015, quand dans le même temps, il y aurait **77.000 départs à la retraite annuels**, plaçant pour des fonctionnaires moins nombreux, mais "**mieux payés**" grâce à des « **gains de productivité d'à peu près 2% par an** », seul moyen de « **défendre le pouvoir d'achat des fonctionnaires** »

Gains de Productivité? Autre formule pour dire « **Travailler plus pour gagner plus** ». **Eh bien NON!**: Que la richesse déjà créée rémunèrent des actions vraiment utiles pour la société!



Tiré du journal « Le Monde » du 22 janvier 2005

CTPA du vendredi 28 janvier 2005

Les syndicats UNSA, FSU et CGTM ont boycotté le Comité Technique Paritaire Académique convoqué par le recteur le vendredi 28 janvier 2005.

L'ordre du jour arrêté par le recteur portait sur la rentrée de septembre 2005.

Les documents de travail élaborés par le ministère et rectorat confirmaient ainsi un mouvement entamé notamment sous FERRY et DARCOS: **la suppression massive de postes**.

Les syndicats convoqués ont donc refusé de siéger, comme l'année dernière et se sont expliqués lors d'une conférence de presse tenue le même jour à la Maison des Syndicats.

Avancement à la hors-classe : rentrée 2005.

Le texte suivant est le résultat de réunions ayant eu lieu entre le recteur et certains syndicats.

Notons que le SMPE-CGTM, bien qu'ayant des représentants autant à la CAPA des Certifiés qu'à celle des PLP, a soigneusement été écarté des concertations, y compris la dernière qui s'est tenue le mercredi 2 février 2005. Un courrier de protestation dénonçant cet « oubli » de ses services a été adressé au recteur.

Nous ne cautionnons pas la circulaire établie par le recteur et présentée ci-après.

OBJET : Avancement à la hors-classe - année 2005.

Réf. : Note de service 2004 -222 du 18/12/2004 (BO n° 46 du 16-12-2004) – Titre V

Les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnels, les professeurs d'éducation physique et sportive et les conseillers principaux d'éducation éligibles à la hors classe de leur corps pourront se reporter utilement à la note de service visée en référence, s'agissant des orientations générales, des conditions d'accès et de la constitution des dossiers.

La présente circulaire académique, concernant les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnels, les professeurs d'éducation physique et sportive et les conseillers principaux d'éducation éligibles à la hors classe de leur corps s'agissant des orientations générales, des conditions d'accès et de la constitution des dossiers, et qui se donne pour objectif de définir les règles de gestion en matière d'avancement à la hors-classe, concernant notamment la déclinaison et la valorisation des critères qui serviront au classement des propositions académiques.

Il est rappelé qu'en vertu des statuts l'inscription au tableau d'avancement doit être fondée sur la valeur professionnelle, et sur les éléments qui l'expriment le mieux, à savoir la notation d'une part, l'expérience et l'investissement professionnel d'autre part.

La constitution des dossiers se fera exclusivement par l'outil de gestion Internet « I-Prof » qui permettra à chacun des promouvables, s'il le souhaite, d'enrichir son dossier individuel en se référant aux critères retenus par la présente circulaire.

CRITERES PERMETTANT D'APPRECIER LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET DEVANT SERVIR AU CLASSEMENT DES PROPOSITIONS

A. Dispositions communes

A.1. Notation (note administrative et note pédagogique) : note sur 100 au 31 août 2004

A.1.1. : en cas d'absence de note pédagogique pour une raison autre que le refus d'inspection susceptible de donner lieu à une baisse de la note administrative, il conviendra de prendre en compte la note moyenne de l'échelon.

A.1.2. : Pour les agents dont la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de cinq ans, il est recommandé de leur attribuer 1 point supplémentaire.

A.1.3. : la note devra être multipliée par 5 pour constituer une note sur 100 pour les conseillers principaux d'éducation.

A.2. Parcours de carrière

Échelon au 31 août 2004

- **5 points** par échelon jusqu'au 11^{ème} échelon.

- **5 points** par année d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon (limité à 20 points).

- **10 points** pour l'accès au 11^{ème} échelon soit au choix soit au grand choix.

B. Qualifications et compétences

La bi-admissibilité à l'agrégation sera valorisée à hauteur de 30 points au 10^{ème} échelon, de 10 points aux échelons inférieurs.

Les titres et les diplômes, les formations validées et les compétences acquises réinvesties au profit de l'institution seront pris en considération par les corps d'inspection dans la limite de 30 points, (10 points pour les titres et diplômes, 10 points pour les formations validées, 10 points pour les compétences acquises).

Au vu des pièces justificatives à produire impérativement

C. Parcours professionnel

C.1 - Richesse ou diversité du parcours professionnel, exercices de fonctions spécifiques :

Une bonification pouvant aller jusqu'à 10 points sera attribuée aux enseignants dont le parcours professionnel, par sa diversité, par sa richesse, le justifie, ou à ceux d'entre eux qui exercent des activités professionnelles ou des fonctions spécifiques soit dans le domaine de la formation soit dans le domaine de l'évaluation.

Cette rubrique, évaluée par les corps d'inspection, qui fait l'objet d'un avis fondé sur une évaluation multi-critères s'apprécie sur une échelle de 2 niveaux :

- très favorable / favorable auxquels sont respectivement associés les valeurs de points suivantes : 10, et 5 points.

C.2 - le degré d'implication dans la vie de l'établissement.

Ce critère qui fait l'objet d'une appréciation par le chef d'établissement est valorisé en fonction du degré de participation de l'enseignant en dehors de sa classe.

Cette participation s'apprécie sur une échelle de 2 niveaux :

- très bonne/bonne, auxquels sont

respectivement associés les valeurs de points suivantes : 10, 5.

S'agissant des personnels enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (IUFM – Université), les appréciations du président d'université ou du directeur de l'IUFM se conformeront au format exposé supra et seront transmis sur support papier.

C.3 - Affectation dans les établissements où les conditions d'exercice sont difficiles ou particulières (Établissements situés en ZEP et établissement sensible):

Cette bonification attribuée par le recteur est modulée de la manière suivante :

4 points sont attribués à partir de la troisième année d'exercice dans l'établissement et **2 points** pour chaque année suivante dans la limite de **10 points**.

La durée d'exercice s'apprécie au sein d'un même établissement. Les enseignants affectés dans des

zones de remplacement plusieurs années consécutives et ayant exercé dans des établissements de ce type peuvent bénéficier de cette bonification ; cette bonification peut également être attribuée si le changement d'affectation résulte d'une mutation prononcée dans l'intérêt du service, dès lors donc que cette mutation ne s'appuie pas sur une demande de l'agent.

Cette bonification est accordée en cas de fermeture d'un établissement situé dans une ZEP, de déclassement de celui-ci ou d'intervention d'une mesure de carte scolaire entraînant un transfert de personnel dans un établissement non situé en ZEP.

Les périodes de congés de longue maladie, de longue durée, de formation professionnelle, de mobilité, de position de non activité, de service national et de congé parental suspendent le décompte de la période à retenir pour le calcul de la bonification.

Cette rubrique sera servie par le service gestionnaire.

Hors Classe rentrée 2005: nos premiers commentaires

Dans une note de service du 8 décembre 2004 adressée aux Rectrices et Recteurs d'Académie, le Directeur des personnels enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale énonçait les grandes lignes des modifications envisagées pour les modalités d'avancement à la hors classe concernant les enseignants du second degré. Le 2 février 2005, jour de vacances scolaires, la rectrice de l'Académie de la Martinique arrêta sa circulaire fixant les règles académiques de gestion de cette promotion. En effet, la promotion à la hors classe se fait cette année à partir de critères académiques établis par les recteurs en concertation avec les organisations syndicales.

Réunis le mercredi 2 février 2005 à la Maison des Syndicats, nous avons fait une analyse critique de cette circulaire en réaffirmant notre opposition au principe même de la Hors-classe.

Le **SMPE-CGTM** persiste à proposer une revalorisation de l'ensemble des indices des échelons et l'ajout d'un douzième échelon permettant à tous les enseignants d'envisager une fin de carrière à un indice de rémunération égal à celui du plus fort échelon de la hors classe.

Les critiques que nous pouvons faire sur cette circulaire rectorale présentée tiennent d'abord à sa date de publication (le jour d'un départ en vacances), et à un manque d'objectivité quant aux critères retenus.

En effet, les échelons sont appréciés à 5 points au lieu de 10 précédemment. Au delà du 11^{ème} échelon, la bonification est réduite à 5 points et limitée à 20 points. L'ancienne disposition reconnaissait l'expérience due à l'ancienneté. Cette nouvelle disposition nous semble contradictoire avec le principe largement avancé selon lequel l'expérience avait une valeur permettant aux individus de pallier l'absence de diplômes.

Le groupe de travail a aussi instauré que le 11^{ème} échelon obtenu à l'ancienneté n'a pas la même valeur qu'un avancement au **Grand Choix** ou au **Choix**. En effet, aucune bonification n'a été prévue pour ce cas. Que faudra-t-il faire pour être dans les **30% (GC)** ou **5/7^{ème} (CH)**?

Dans l'évaluation des enseignants, la subjectivité

gagne du terrain. Ce sont les chefs d'établissements et les inspecteurs qui décident d'attribuer la hors classe ou non. Ils mesurent à l'aune de leur sensibilité le degré de votre implication dans la vie de l'établissement, la richesse et la diversité de votre parcours professionnel.

Si vous aidez le chef d'établissement à augmenter sa rémunération en proposant et en acceptant des formations GRETA, vous avez vos chances. Vous le dépannez dans son projet d'établissement, vous êtes encore dans la course.

Vous organisez des concours et participez au jury, l'inspecteur vous sera redevable.

Vous disposez d'un temps complet ou d'un ½ service pour la formation continue de vos collègues pendant quelques heures, non seulement vous vous mettez à l'abri de l'agressivité des élèves sur le terrain mais en plus, vous aurez mérité une bonification.

Une double bonification car votre inspecteur et votre chef d'établissement vous auront chacun déjà donné une note vous permettant le grand bond.

Si vous n'êtes jamais inspecté, vous bénéficierez de la moyenne académique. C'est le cas de nombreux collègues qui ne voient jamais un inspecteur. Les inspecteurs savent quand intervenir quand ils vous veulent du bien (mais également dans le cas contraire!) car ils disposent de la liste des promouvables.

En fait, c'est la notion d'avancement au mérite qui est en train de prendre forme avec l'approbation de certains syndicats d'enseignants. Mais ce mérite est-il autre chose que la brosse à reluire ?

Cette première analyse montre que ce type de promotion n'est pas un cadeau pour la majorité des enseignants: ceux qui oeuvrent sur le terrain avec peu de moyens, ceux qui souvent s'opposent à l'autoritarisme ou soutiennent leurs collègues victimes de l'arbitraire d'un chef, ceux qui travaillent sans faire parler d'eux.

La rémunération au mérite? Une fausse bonne idée à combattre avec détermination! Nous y reviendrons.

De l'origine du trou de la sécu

Après la contribution de solidarité, la CSG de Rocard et les augmentations successives, le CRDS de Juppé, en 2005, nous allons devoir donner un euro non remboursé de notre poche, nous allons être très contrôlés lors de nos arrêts maladie, nous allons devoir consulter un généraliste avant d'aller voir un spécialiste... Toutes ces mesures pour "soi-disant" réduire le trou de la sécu !!!

Ci-dessous un article paru dans le Canard, non démenti à notre connaissance.

La Sécu fait la bombe à Pékin (Le Canard Enchaîné du 22/09/04)

"Quelques semaines à peine après l'adoption par le parlement du plan Douste-Blazy sur la Sécu, 180 dirigeants français des caisses de protection sociale ont séjourné, aux frais de la princesse, dans les plus luxueux hôtels de Pékin. Motif : participer à l'assemblée générale de l'association internationale de sécurité sociale qui se tenait du 12 au 18 septembre, dans cette fameuse patrie des droits de l'homme.

*Un millier de délégués représentaient 130 pays dont 30 Allemands, 25 Américains, et pas moins on l'a dit de **180 Français**. À croire que la France est fière d'exhiber son trou de la Sécu devant le monde entier.!!!!*

Le premier jour (le 12) les travaux ont été ouverts à 16 h 30 pour se terminer par un cocktail à 18 h.

Les 13, 14, 15 et 16 septembre ont été réservés à des cogitations techniques de commissions techniques, ce qui a permis aux congressistes, peu intéressés par ces bavardages, de s'initier aux beautés de la cité interdite.

De même n'était-il pas indispensable de consacrer son après-midi du 17 à suivre l'exposé sur la sécurité sociale chinoise. Enfin, les débats, qui devaient en principe se clore le 18 ont pris fin la veille... pour avoir quartier libre le 18.

Coût du séjour des fonctionnaires de la sécurité sociale française 700000 euros "

700.000 € pour 180 délégués français, soit 3888,88 € (25509,44 francs par délégué) pour 6 jours!

Vous avez dit trou de la sécu ?

7,8 milliards non reversés à la sécu sur les taxes sur le tabac

3,5 milliards non reversés à la sécu sur les taxes de l'alcool

1,6 milliard non reversés à la sécu des assurances auto pour les accidentés de la route

1,2 milliard non reversé à la sécu de la taxe sur les industries polluantes

2 milliards de TVA non reversés à la sécu

2,1 milliards de retard de paiement à la sécu pour les contrats aidés

1,9 milliard de retard de paiement par les entreprises, etc...

C'est-à-dire : 20,1 milliards d'euros

Ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécu pour 2003.

Le fameux trou de la sécu de 11 milliards d'euros, existe-t-il vraiment ?

Et n'oublions le coût des promesses de Chirac lors des vœux pour 2005 d'exonérer de charges sociales, les salaires correspondant au SMIC!

« J'ai le plus profond respect pour leur travail, leur compétence et leur sens de l'intérêt général »
JP Raffarin à propos des fonctionnaires (Libération du 15/ 1/2005)

Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique a dit tout le bien qu'il pense des fonctionnaires lors d'un petit déjeuner-débat à la Fondation Concorde le mercredi 20 octobre 2004. Cette conférence avait pour thème : **« Réforme de l'État : Comment insuffler le changement? »**

Quelques extraits de l'article paru dans Charlie-Hebdo N°645 (mercredi 27 octobre 2004)

« Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème. »

« À l'heure actuelle, nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis 2000. »

« Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimons considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France, c'est la psychologie, débloquent tous ces verrous psychologiques. »

« Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'œuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du premier au deuxième étage de la place Beauvau, il faut un an. Non pas à cause de l'escalier [rires dans la salle], mais des corps. Il y a 1400 corps. 900 corps vivants, 500 corps morts [rires], comme par exemple l'administration des télécoms. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelles, qui permettront la mobilité des ressources humaines : éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale. Si on ne fait pas ça, la réforme de l'État est impossible. Parce que les corps abritent les emplois inutiles. »

« C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale, 800 000 sont des enseignants. Licenciés dans les back office de l'Éducation nationale, c'est facile, on sait comment faire, avec Éric Woerth [secrétaire d'État à la Réforme de l'État] on prend un cabinet de conseil et on change les processus de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit. »

« Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure - c'est ce que fait très bien Michel CAMDESSUS -, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là ils se recroquevillent comme des tortues. »

Journées d'études sur le harcèlement moral et la souffrance au travail

Durant tout mois de décembre, la presse s'est fait l'écho (pas toujours de manière objective) de la lutte courageuse menée par nos camarades du CHU La Meynard avec la CGTM Santé contre le harcèlement moral au travail dont ils étaient l'objet au service Orthopédie. Or la CGTM avait les 7 et 8 décembre 2004 initié un colloque sur le thème du « **Harcèlement moral au travail** », en partenariat avec l'ARACT Martinique et la DDTE.

Étaient invités: les adhérents de la CGTM bien sûr, un juge prud'homal, des sociologues, un psychiatre, un conseiller confédéral de la CGT France, membre du conseil supérieur de prévention des risques professionnels, des universitaires enseignant sur le Campus, etc.

Plus de 300 demandes de participation furent enregistrées, ce qui montrait que ce thème répondait à un besoin. Pour cette raison, la **CGTM Santé, le SMPE-CGTM, la CGTM PTT et la CGTM DDE** ont organisé les 31 janvier et 1er février 2005 au cinéma Excelsior de Saint Marie un nouveau séminaire sur le thème de la « **Souffrance au travail** » qui connut le même succès que celui de décembre. En effet, il apparaît que le harcèlement moral devient de plus en plus une méthode de management des organisations du travail, l'homme n'étant plus au centre de l'organisation du travail, mais le contraire.

En 2002, le législateur a introduit la notion de **Harcèlement moral** dans le Code du travail et sa répression dans le Code pénal (loi de modernisation sociale). Le harcèlement moral est donc un délit et celui qui l'exerce est puni par la loi! Le Harcèlement moral a été défini de la manière suivante : ensemble d'agissements répétés qui ont pour objet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits des salariés et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (loi 2002-73 du 17/01/2002. Dans la Fonction publique, il était déjà régi par un décret de mai 1995.

Si durant les deux jours de décembre, les travailleurs de l'Éducation nationale (enseignants et Atos) n'étaient pas présents (conseils de classe, réunions diverses, etc.), il n'en fut pas de même à Saint Marie. Il faut savoir que des cas de harcèlement moral se rencontrent également dans l'Éducation nationale.

Comment se manifeste ce phénomène?

Attitudes d'évitement de la direction, comportement humiliant, ostensible, visant à isoler le travailleur, agissement pernicieux (note chaque jour dans votre placard pour un oui ou pour un non), critiques systématiques, ridiculiser en public, etc. C'est une personne choisie dans un contexte précis subissant ces attitudes de façon répétitive et constante.

Le harcèlement moral débouche forcément sur une souffrance au travail pouvant se manifester par

certaines pathologies: stress avec nervosité, irritabilité, anxiété, troubles du sommeil, brûlures d'estomac, hypertension artérielle, douleurs musculaires, etc.

Ces symptômes peuvent se transformer en troubles psychiques manifestes: dépression avec trouble de l'attention et de la mémoire, découragement, isolement, perte de confiance en soi.

Leurs conséquences possibles sont une atteinte de personnalité, la dégradation de la santé, l'invalidité, la perte d'emploi, le suicide.

Avec de telles pathologies, le travailleur sera obligé de s'arrêter pour se soigner, d'où des conséquences négatives pour l'entreprise.

Au moment où l'on sait que les autorités ont ouvert une cellule d'écoute pour les enseignants, au moment où apparaissent dans les établissements de « petits chefs », ou le nombre d'enseignants avec un statut précaire ne cesse d'augmenter (contractuels, vacataires), ou la nouvelle loi d'orientation va accroître les pouvoirs des chefs d'établissement, il faut prévenir ce genre d'agissement. Et comment?

Tout en sachant, que personne n'est à l'abri du Harcèlement moral: ne jamais rester isolé-e au sein de l'entreprise ou de l'établissement, apporter une réponse collective. La législation précise qu'il faut apporter la preuve du harcèlement moral. Il faut donc réunir les éléments. Ne jamais oublier d'écrire à chaque incident en mentionnant avec précision la date, l'heure, les faits. Constituer un dossier, c'est déjà un début de thérapie et c'est surtout un début de défense.

En conclusion, ce qu'il y a d'important à retenir, c'est le respect que l'on doit à l'être humain dans une organisation de travail (respect, dignité).

Le responsable de la section syndicale ne doit pas banaliser le phénomène du harcèlement moral et ses conséquences que sont les souffrances, car c'est un problème de santé publique. Il doit encadrer le harcelé et suivre la procédure avec les moyens que lui confère la loi pour défendre ce dernier.

Ces journées des 7 et 8 décembre 2004 et des 31 janvier et 1er février 2005 ont été une excellente initiative permettant aux personnes présentes de mieux comprendre le processus. Car se doter d'outils de réflexion pour se défendre n'est pas de trop.

Pour en savoir plus:

Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), association loi 1901 déclarée au JO du 3 mai 1968, située 30 rue Olivier Noyer, 75014 PARIS.

<http://www.inrs.fr>

Catastrophes naturelles

Impératifs du marché et du profit sont incompatibles avec respect de l'Environnement

En 1991, le SMPE-CGTM avait été invité à Toronto au Canada, à un colloque international sur l'Environnement. Ce colloque faisait suite au Sommet de la Terre qui s'était réuni à Mexico.

Étaient présentes de nombreuses sommités : géophysiciens, écologistes, savants, etc. Ils avaient fait état de leurs recherches et de leurs conclusions. Ils avaient mis en garde contre certains modes de développement qui contribueraient à modifier l'environnement avec un cortège de catastrophes **inimaginables**.

Nous savons la réponse apportée notamment par les USA, première puissance mondiale, mais également 1^{er} pollueur, qui refusent systématiquement de signer les différents protocoles de lutte contre la dégradation des différents milieux naturels (terre, mer, air).

A la suite du tsunami du dimanche 26 décembre 2004 en Asie du sud, nous avons relevé un article fort intéressant intitulé «**Le Tsunami et la crevette**» de Vandana SHIVA paru dans le journal «**Le Monde**» du 9 janvier 05.

Extraits

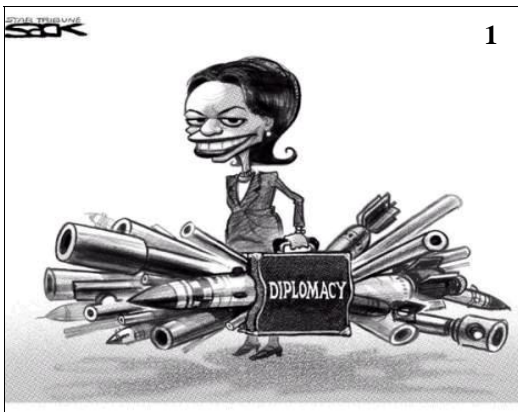
Le tsunami apporte également des leçons à long terme.

La première leçon concerne le développement des régions côtières. Au cours de ces quelques dernières années de mondialisation gouvernée par le marché, le respect de la fragilité et de la vulnérabilité des écosystèmes côtiers a été sacrifié au profit d'hôtels et de villages de vacances, d'élevages de crevettes et de raffineries. Les mangroves et les récifs coralliens ont

été impitoyablement détruits, supprimant ainsi les barrières protectrices contre les tempêtes, les cyclones, les ouragans et les tsunamis.

Lors de l'étude menée sur le cyclone qui, en 1999, a tué 30000 personnes dans l'État d'Orissa (côte orientale de l'Inde), nous avons découvert que les destructions étaient beaucoup plus importantes là où la mangrove avait été abattue pour faire place à des élevages de crevettes et à une raffinerie de pétrole. Le mouvement populaire contre les élevages industriels de crevettes a d'ailleurs conduit à une ordonnance de la Cour suprême indienne exigeant la fermeture des élevages situés à moins de 500 mètres de la côte en accord avec la Coastal Regulation Zone Notification. L'ordonnance des juges Kuldip Singh et Saghir Ahmed citait le National Environmental Engineering Research Institute (NEERI) qui trouvait que "les dégâts causés à l'écologie et à l'économie par l'aquaculture sont plus grands que les profits tirés de la vente des produits de l'aquaculture côtière. C'est peut-être la raison pour laquelle les pays européens et américains n'autorisent pas l'exploitation de leurs côtes pour l'élevage de crevettes. Le rapport des Nations unies montre que 80 % des crevettes d'élevage proviennent des pays asiatiques en voie de développement."

Après la lecture de ce texte, comment ne pas se rappeler le travail fait et les luttes menées par les défenseurs de l'Environnement, et notamment les militants de l'ASSAUPAMAR, entre autres, pour la préservation notamment de la mangrove et du littoral de notre pays (Génipa, Vauclin, etc.).



Avec nos sincères Condoleezza

RÉUNIS mardi 18 janvier pour auditionner Condoleezza Rice, les sénateurs américains n'en ont pas cru leurs dignes oreilles quand la nouvelle secrétaire d'État s'est laissé emporter, à propos du raz de marée en Asie, par une vague d'éloquence au goût saumâtre : « **Le tsunami a été une merveilleuse occasion [wonderful opportunity] pour montrer le cœur non seulement du gouvernement américain mais du peuple américain et je crois que nous en avons retiré un grand bénéfice** », a déclaré la cynique « Condi ». Une sénatrice démocrate lui a immédiatement fait remarquer que « **le tsunami a été l'une des pires tragédies de notre vie** ». Question de point de vue! Il ne faut pas en vouloir à Condoleezza : elle dit tout haut ce que son patron Bush n'arrive pas à penser tout bas. D'ailleurs, si cette « **merveilleuse occasion** » ne suffisait pas, il n'est pas exclu que Condoleezza suggère au Président de provoquer un autre tsunami.

Et une vague d'amour fou pour les États-Unis...

Cet article a été publié dans la Canard Enchaîné n° 4396 du 26 janvier 2005.

Les deux dessins ont été tirés du **Nouvel Observateur**:

1: Dessin de Sack après la nomination de Condoleezza RICE comme ministre des affaires étrangères des USA en remplacement de Colin POWELL

2: « Ceci pourrait me faire reconsidérer mon appartenance à Al Quäida »
Mentions sur la boîte: «**Aide des USA**» ; «**Victimes musulmanes du tsunami**»



Opération « Cliquer sur l'entreprise » ou comment introduire le loup dans la bergerie

Le mercredi 1^{er} décembre 2004, au Palais des Congrès de Madiana, 80 élèves de 3^{ème} de collège se sont vus récompensés par le rectorat et l'ADEME (Agence pour le Développement Économique de la Martinique) pour leurs productions suite à des visites d'entreprise.

En effet, l'an passé, il avait été proposé à une vingtaine de classes de 4^{ème} de différents collèges de la Martinique de visiter des entreprises dans de nombreux secteurs, tels l'Hôtellerie, le BTP, l'environnement et l'Industrie, et de découvrir la réalité des métiers.

Ces visites furent fructueuses et exploitées par les élèves. La preuve en est cette manifestation où on leur a remis des places de cinéma et des bons d'achat sous les applaudissements du préfet et de certains chefs d'entreprises.

Mais si nous ne nous opposons pas à la

Réforme du BAC : Fillon remballage provisoirement son projet sous la pression des lycéens.

Courageux, mais pas téméraire, le Fillon.

Ayant vu la tournure que prenaient les événements, avec la mobilisation réussie des lycéens le jeudi 10 février, il a choisi de temporiser. Ainsi, la réunion d'un groupe de travail prévue le lundi 14 a été « *annulée, ainsi que les réunions suivantes* » selon une lettre Fillon à ses membres

Critiqué par ses amis politiques, il a donc décidé de « *revoir simplement le calendrier... pour discuter ... avec les lycéens* ». Il paraît qu'ils n'auraient rien compris.

Pire. Fillon soupçonne les enseignants de manipuler les lycéens: « *J'espère que les enseignants respectent leur sens critique et ne les poussent pas dans la rue. Ce serait une faute professionnelle car ils sont les garants de la neutralité de l'école.* » Quotidien gratuit **20 minutes** du 7/02/05.

« *Manipulé comme en avril 2002, lors du duel Chirac-Le Pen* » a répondu en substance un lycéen. Et pan sur le bec!

A l'époque, la mobilisation des jeunes l'arrangeait et il ne se posait pas ce genre de question.

Adhérents du SMPE

Formation syndicale

Lundi 7 mars 2005

Salon d'honneur du Stade de Dillon

Thème:

Promotions, comment ça marche?

- Avancement d'échelon classe normale (GC, CH, ANC) et de grade (Hors Classe)
- **Décret n° 2002-682 du 29 avril 2002** (JO du 2 mai 2002) relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État
- **Circulaire** de l'académie de la Martinique du **2 février 2005 (accès à la hors classe)**

reconnaissance d'un travail réalisé par les établissements, nous ne pouvons nous empêcher de penser au véritable objectif de ce type d'opération. A savoir la mise au service des patrons et chefs d'entreprises des ressources de l'Éducation nationale (personnel, moyens budgétaires, etc.)

Nous ne pouvons que dénoncer l'argent disponible pour ce type de manifestation quand dans le même temps les moyens pour fonctionner et permettre l'apprentissage des savoirs fondamentaux manquent ou se réduisent.

De la même manière, nous refusons qu'on se serve de ces visites pour précipiter l'orientation professionnelle et pour mettre à disposition des entreprises une main d'œuvre jeune et corvéable à merci.



Baba Diaby GASSAMA nous a quittés.

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès le mercredi 26 janvier 2004 de Baba Diaby GASSAMA à Brunoy, dans l'Essonne. Il était âgé de 67 ans.

De nombreuses générations de lycéens ont connu le toujours souriant professeur GASSAMA au Lycée de Pointe des Nègres, où il a enseigné l'Éducation Physique et Sportive pendant plusieurs années.

Reconverti dans le droit et la profession d'avocat, il avait quitté la Martinique pour exercer au Sénégal, puis en France où il était inscrit au barreau du Val de Marne.

Baba GASSAMA a été incinéré le mardi 1^{er} février 2005 au cimetière du Père LACHAISE après une cérémonie à l'église St-Pierre de Montmartre (Paris).

A sa veuve, Anicette BONNE, à ses enfants et petits enfants, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Comment joindre la CGTM –Éducation

SGPEN-CGTM

Bernard VALLADE, LGT de Trinité

Tel 0596 58 67 21

Roméo AGRICOLE, LPO Thoraille de Rivière-Salée

Tel : 0596 68 25 09

E mail: carambole3@wanadoo.fr

SMPE-CGTM

E mail: smpe.cgtm@wanadoo.fr

Tel: 0696 25 57 91

Maison des Syndicats: mercredi à partir de 15 h 30